



Conditions générales pour les ateliers du *forum franco-allemand des jeunes artistes*

Candidature et inscription

Pour postuler aux formations du *forum franco-allemand des jeunes artistes (forum)*, les candidats doivent remplir un formulaire de candidature en ligne sur le site internet du *forum* (www.forum-forum.org/bewerbung-candidature.html). En envoyant le formulaire, le candidat reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales du *forum* et s'engage définitivement et juridiquement à participer à la formation si sa candidature est retenue. Seules les candidatures complètes seront traitées et ce par ordre de réception. Nous continuons à recevoir les candidatures, même lorsque le nombre de participant défini à l'avance est atteint. Les candidats sont alors placés sur liste d'attente et seront invités à participer dans le cas où l'un des participants sélectionnés venait à se désister. L'inscription est validée à partir du moment où le règlement du montant indiqué est effectué, et ce avant le début du workshop. Le participant reçoit une confirmation par mail après réception du paiement, lui garantissant ainsi sa participation définitive à la formation.

Conditions de paiement et de participation

Les frais de participation à la charge du participant sont à verser avec mention du workshop choisi, nom et prénom du participant sur le compte du Internationales Jugendkulturzentrum Bayreuth e.V. (association de soutien). Les coordonnées bancaires seront communiquées par mail avec l'ordre de paiement des frais de participation après réception et validation de la candidature. Pour la réalisation de chaque workshop, il doit y avoir un nombre minimum de participants ; de même, un nombre maximum de participants ne peut être dépassé. Le nombre de participants maximum et minimum varie selon les formations.

Résiliation par l'organisateur (*forum*)

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre un workshop dans le cas où trop peu de participants seraient inscrits, dans le cas d'une insuffisance ou absence de moyens de financement publics ou autres, ou en cas de force majeure. Dans ces cas-là, les frais de participation seront remboursés intégralement, ou bien proportionnellement lors d'une suspension du workshop. Les frais de voyage dans le cas de l'annulation d'un workshop ne seront pas remboursés. Si un membre de l'équipe pédagogique venait à se retirer, l'organisateur se réserve le droit de le remplacer par un intervenant de formation équivalente.

Résiliation par le participant

Une demande de résiliation doit se faire obligatoirement par écrit (par mail ou par courrier). Selon les cas, l'organisateur se réserve le droit de prélever des frais de résiliation :

- résiliation jusqu'à 4 semaines avant le début du workshop : 25% des frais de participations réguliers sont retenus dans le cas où le participant faisant la demande de résiliation ne peut pas être remplacé par une personne inscrite sur liste d'attente
- résiliation jusqu'à 2 semaines avant le début du workshop : 50 % des frais de participation réguliers
- un délai de deux semaines passé, ou dans le cas d'une demande de résiliation pendant la durée du workshop : 100% des frais de participation réguliers

Comportement sur les lieux de la formation

Les participants aux formations organisées par le *forum franco-allemand des jeunes artistes* sont en devoir de se comporter et d'agir avec soin et diligence. Ils s'engagent à respecter et à suivre les règlements intérieurs des différents établissements dans lesquels se déroulent les workshops. Tout dégât doit être immédiatement signalé à l'organisateur.

Assurance accident et responsabilité civile

Les participants sont tenus, pendant toute la durée des formations et par conséquent dans le cadre d'éventuelles excursions et événements ponctuels, de souscrire à une assurance maladie et responsabilité civile, s'ils n'en possèdent pas déjà une. Les organisateurs ne peuvent pas être tenus responsables de perte d'objets de toute sorte et aucun dommage matériel occasionné par un participant ne sera couvert par l'organisateur.

Les participants doivent demander leur carte européenne d'assurance maladie auprès de leur sécurité sociale.



Remboursement de frais de voyage

Grâce au soutien financier de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, les frais de voyage peuvent être remboursés jusqu'à 100%. Le participant doit en faire la demande à l'issue du projet. Le montant maximum du remboursement se calcule à partir **de la distance simple en kilomètre entre l'adresse du participant et le lieu du projet (distance en kilomètres d'un trajet par voie terrestre)**, multiplié par le coefficient actuellement valable – voir <https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html>

Remarque : des dispositions supplémentaires s'appliquent dans le cas d'un **voyage en voiture particulière**. Le remboursement des frais de voyage est alors plafonné à 200€ (voyages en France et en Allemagne) ou 350€ (voyages entre la France et l'Allemagne et un pays-tiers dans le cadre d'un projet trinational).

Le remboursement est effectué par virement une fois le workshop terminé, après réception par la poste des **billets originaux** (aller/retour : billets de train compostés, billets d'avion et carte d'embarquement, facture essence...) et des coordonnées bancaires du participant.

Les cas suivants s'appliquent :

Cas 1 : Le montant total des billets de voyage est inférieur au montant du remboursement de l'OFAJ. Dans ce cas, seul le prix du billet sera remboursé.

Cas 2 : Le prix du billet est supérieur au montant maximal du remboursement de l'OFAJ. Dans ce cas, le montant maximal du remboursement sera versé et les frais restants devront être payés par le participant.

Conservation des données personnelles

Les informations recueillies et sauvegardées sont destinées au traitement des demandes de subvention et de leur décompte d'utilisation, et servent également à assurer un encadrement adapté des participants par l'équipe organisatrice, et cet avant, pendant et à l'issue des workshops. Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès à ses données personnelles, de savoir dans quel but ses données sont enregistrées, ainsi que d'un droit de rectification ou de suppression des informations qui le concernent, dans le cas où cette sauvegarde serait frauduleuse ou ne serait plus indispensable. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par écrit au *forum* : info@forum-bayreuth.de.

Autorisation de diffusion

Le participant accepte que le *forum franco-allemand des jeunes artistes* publie dans le cadre de ses relations publiques des photos ou films réalisés à l'occasion des formations, et les transmette à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, qui peut les utiliser également. Les personnes visibles sur les photos et films ne peuvent ni prétendre à une rémunération, ni exiger que leur nom soit mentionné lors de la publication.

Le participant peut révoquer son autorisation de diffusion jusqu'à 4 semaines avant le début du workshop, par mail à info@forum-bayreuth.de, sans que cela n'entraîne l'annulation de sa participation à la formation.

Remarque Covid

Le participant est tenu de prendre en charge les frais supplémentaires en cas de contamination par le Covid pendant et après l'atelier. Cela concerne en particulier les frais d'hébergement et de repas en quarantaine.

Clause finale

Les conditions générales peuvent être modifiées afin de prendre en compte les ajustements des directives de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse. Ces modifications concernent en particulier les modalités de remboursement des frais de voyage.

Bayreuth, novembre 2024